



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859-06-2014

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

Lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2014, le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté le règlement numéro 859-06-2014 intitulé « **Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 859-2002, tel qu'amendé, afin que les normes relatives à la gestion des odeurs pour les installations d'élevage puissent faire l'objet d'une dérogation mineure** ».

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 16^e jour d'avril 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA